lectif H. Oudet et Cie, filateurs de laine cardée, à Saint-Riquier. — Durée : 11 ans et 6 mois. — Cap.: 80,000 fr. — Acte du 21 mai 1883.

Paris. — Formation de la société en nom collectif Brunet et Prette (confections pour dames), rue des Poissonniers, 76. — Durée : 10 ans. — Cap.: 30,000 fr. — Acte du 1er juin 1883.

## RÉSULTAT DES ADJUDICATIONS

**Prononcées en l'audience des criées du Tribunal civil de Lille du mercredi 20 juin 1883.**

A 11 heures. — Lille. — Wazémmes, rue d'Austerlitz, 54, maison à usage de cabaret, avec un petit quartier de derrière. Avoué poursuivant la vente, sur licitation entre majeurs et mineurs, Me Godron. Mise à-prix 5,000 francs. Adjugée 5,000 fr. à Me Godron, avoué à Lille.

Article 1er. — Lille. — Rue de la Vieille-Aventure, 37-39 : 2 maisons de journaliers. Mise à-prix 3,000 francs. Adjugée 4,500 fr. à Me Paquet, avoué à Lille.

Art. 2. — Lille. — Rue de la Vieille Aventure, 41 à 81, 21 petites maisons. Mise à prix 16,000 fr. Non adjugé.

Art. 3. — Fâches-Thumesnil. — 3 maisons érigées sur 14 ares 23 centiares de fonds et jardin. Mise à prix 5,000 francs. Adjugées 5,000 francs à Me Gennevoise, avoué à Lille. Avoué poursuivant la vente, sur licitation entre majeurs et mineurs, pour les trois articles précédents, Me Godron.

A midi. — Haubourdin. — 69 ares de terres en labour. Avoué poursuivant la vente, sur surenchère du sixième, Me Godron. Mise à-prix 4,670 francs. Adjugés 6,600 fr. à Me Bulteau, avoué à Lille.

Haubourdin. — 34 ares 93 centiares de terres en labour. Avoué poursuivant la vente sur surenchère du sixième, M. Godron. Mise-à-prix 2 860 francs. Adjugés 2,805 francs à Me Bulteau, avoué à Lille.

Carvin. — Maison à usage de cabaret et cultivateur. Avoué poursuivant la vente, sur surenchère du sixième, M. Lefrancq. Mise-à-prix 4,085 francs. Adjugée 4,090 fr. à M. Lefrancq, avoué à Lille.

Lille. — Rue du Bourdeau, 25 et 27, maisons, l'une à usage d'estaminet et l'autre à usage d'épicier. Avoué poursuivant la vente, par suite de saisie immobilière, Me Paquet. Mise-à-prix 1,000 francs. L'adjudication est renvoyée à 6 semaines.

## MÉDAILLES D'HONNEUR

**Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé, le 3 juin 1883, par le Président de la République, des médailles d'honneur ou des mentions honorables ont été décernées au personnes du département du Nord ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de mai dernier :**

**M. A. 1re classe.** — Victor Lefer, éclusier à Merville ;

**M. A. 2e classe.** — Eugène Wantier, tailleur au même lieu ;

**22 avril 1882 :** ont courn de graves dangers en se jetant dans la Bourre, près de la chute d'une écluse, pour sauver un enfant entraîné par un tourbillon et sur le point de périr. Le sieur Lefer est déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

**M. A. 1re classe.** — Théophile Vuylsteke, caporal au bataillon de sapeurs-pompiers de Cambrai ; 1877-1882 : belle conduite dans plusieurs sinistres ; s'est notamment distingué lors d'un incendie survenu dans un établissement de produits chimiques. Déjà titulaire d'une médaille d'honneur.

*Mentions honorables.*

**Victorien-Joseph Dstourpe, filateur à Fourmies, ancien capitaine de la compagnie de sapeurs pompiers de cette ville ; 1867-1873 : a fait preuve de courage et de dévouement en combattant des incendies.**

**Louis-Armand Deure, facteur des télégraphes à Cambrai ; 17 avril 1883 : a été blessé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.**

**Pierre-Joseph Moine, bonnrelier à Solesches ; 1870-1883 : a fait preuve de dévouement dans plusieurs circonstances.**

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 22 JUIN. — Jules Delerue, rue St-Georges, 8. — Victor Berger, rue Voltaire, cour Montaigne, 6. — Albert Desobrie, rue de l'Espérance, 53. — Henri Farrand, rue St-Georges, 37. — Georges Saala, rue de la Limite, cour Dhalluin, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 JUIN. — Julien Deryckère, 4 ans, rue d'Alma, fort Fraser, 15 bis. — Nicolas Delgrange, 2 ans, rue St-Jean, 20. — Maria Vandenbulcke, 1 mois, rue Philippe-le-Bon, 32. — Jean Dejonghe, 1 an, rue de Lannoy, cour Jonville, 6.

**Etat-Civil de Tourcoing.** — NAISSANCES du 22 juin. — Néant.

DÉCÈS du 22 juin. — Thérésa Montagne, 15 mois, rue du Dragon.

## Convois funèbres et Obits

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph DELESPIERRE, époux de dame Sophie LEMAN, décédé à Roubaix, le 29 juin 1881, dans sa 65e année, administré du Sacrement de l'extrême-onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Jules DURREUCQ, époux de Dame Adèle HUMBERT, décédé subitement à Roubaix, le 17 mai 1883 à l'âge de 43 ans. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred LEPERS, membre de la Faufare-Delattre, époux de Dame Prudence HERMAN, décédé à Roubaix, le 15 juin 1882, à l'âge de 30 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré CATTEAU, professeur à l'Académie de musique, veuf de Dame Louise DUFOREST, décédé à Roubaix, le 25 avril 1883, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste CORDONNIER, époux de Dame Catherine COGET, décédé à Roupy (Aisne), le 22 juin 1882, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS **GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

# BELGIQUE

MARCHE. — Le tribunal correctionnel a prononcé l'acquittement de M. Boland.

TOURNAI. — *M. Bara dans le tabac.* — Un compte-rendu publié par l'*Union libérale* de Verviers, de l'entrevue de M. Bara et des libéraux provinciaux tournaisiens qui étaient allés solliciter le député ministre de voter contre le projet de l'impôt sur le tabac, a mis l'*Economie* de Tournai fort en colère.

« Une députation de planteurs de tabac et d'électeurs de l'arrondissement de Tournai avait, dit l'*Union libérale*, été reçue ce midi par M. le ministre de la justice, elle venait l'inviter à user de son influence auprès de ses collègues du cabinet pour faire retirer le surcroît d'impôt annoncé sur le tabac; M. Bara s'y est catégoriquement refusé on lui a demandé alors de voter contre le projet de loi, en lui faisant remarquer discrètement qu'il jouerait, à le vouloir voter, sa popularité dans son arrondissement natal; le ministre a répondu de façon à enlever toute illusion à ceux qui lui parlaient de la sorte : « Ma popularité, a-t-il dit en substance, j'aurais pu la garder, si tant est qu'elle existe; j'avais un moyen bien simple d'y arriver : c'était de donner ma démission, de me séparer de mes amis quand il a été question d'imposer à nouveau le tabac; j'aurais cru faire acte de lâcheté en agissant alors de la sorte; je resterai avec mes amis jusqu'au bout : je tomberai ou resterai avec eux. »

Telle était la version de la feuille verviétoise. Et l'*Economie*, qui veut ménager ses abonnés et le député, de répondre :

« Il ne nous semble pas possible que l'honorable ministre de la justice ait parlé dans un sens aussi absolu et surtout sur un pareil ton à la députation du canton de Templeuve, qui se faisait près de lui, en cette circonstance, l'écho du Tournaisis tout entier. »

Pourquoi l'*Economie* ne publie-t-elle pas la réponse de M. Bara ? Ce serait plus simple et plus catégorique.

# TRIBUNAUX

## COUR D'ASSISES DE LA SEINE

*Fin de l'audience du jeudi 21 juin*

# AFFAIRE LOUISE MICHEL

*Audience du 22 juin*

L'audience est ouverte à 11 h. 20.

Moreau, dit Gareau, qui était assis hier au banc des prévenus libres, a pris place aujourd'hui sur les bancs des détenus. Il a été arrêté à l'issue de l'audience d'hier par M. Clement, commissaire aux délégations judiciaires ; le parquet aurait établi formé qu'une condamnation à deux ans de prison pour escroquerie et port illégal de la médaille militaire avait été prononcée par défaut contre lui, le 27 décembre 1882, par le tribunal de Poitiers.

Au début de l'audience, Me Pierre proteste, au nom de Moreau, dit Gareau, contre la mesure dont il a été l'objet.

M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire explique qu'il n'a fait qu'exécuter, conformément au Code d'instruction criminelle, un mandat d'arrestation envoyé par le juge de Poitiers.

Mlle Louise Michel, à son tour, proteste contre les mesures prises, qui ont empêché ses parents et ses amis de pénétrer dans la salle d'audience.

Mes Lenoël-Zévort, Laguerre et Enfroy se sont joints à sa protestation.

L'audition des témoins continue.

Sur la demande de Pouget, M. Girard, chef chef du laboratoire municipal, est rappelé, et une discussion scientifique sans intérêt a lieu entre le témoin et l'accusé.

Différentes petites expériences sont faites qui donnent tort aux assertions de Pouget.

Moreau insiste de nouveau pour que les pièces lui appartenant, saisies à Troyes, lui soient rendues.

M. l'avocat-général dit qu'il va faire les diligences pour donner satisfaction à l'accusé, et il ajoute qu'il vient d'apprendre qu'il est sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction de Troyes, sous la prévention de vol.

Mlle Moricet, appelée en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, a vu Mlle Louise Michel, le 9 mars, s'arrêter devant la boutique de son père; elle se rappelle parfaitement que l'accusée a ri, puis posé son drapeau par terre, et qu'alors on est entré et on a pillé la boutique.

La sœur du précédent témoin fait une déposition semblable.

Mlle Louise Michel, interrogée par M. le président, répond que les deux témoins ont récité une déposition apprise par cœur et que c'est honteux.

M. Chaussadat — appelé sur la demande de la défense — qui se trouvait, le jour de la manifestation, presque qu'en face de la boulangerie Moricet, mais de l'autre côté du boulevard, prétend que Louise Michel ne s'est pas arrêtée devant ladite boulangerie.

Louise Michel se lève et remercie le témoin de rendre hommage à la vérité.

Biot, sergent au 37e de ligne à Troyes, étant de garde dans la nuit du 10 au 11 mars, a vu les brochures qui avaient été jetées derrière le corps de garde ; les jugeant compromettantes, il les a remises à l'adjudant de service.

Layen, soldat au 37e de ligne, à Troyes, sait qu'on a trouvé des brochures dans la cour du quartier, qu'elles ont été ramassées et portées au sergent de garde, qui les a envoyées à l'adjudant de service.

M. Devillard, caserneier à Troyes, déclare que, le 11 mars au matin il a vu dans la cour du quartier des brochures qui lui ont paru contraires à la discipline et il a signalé le fait au sergent de garde. La brochure trouvée par lui était intitulée : « à l'armes.

M. Belloc, adjudant au 37e de ligne à Troyes, a détruit les brochures trouvées dans la nuit du 10 au 11, sauf une seule, remise au colonel.

L'audience, suspendue à midi 50, est reprise à 1 heure 5 minutes.

M. le président annonce que l'on va entendre les témoins relatifs aux faits de Rouanne.

Lamure, facteur au chemin de fer, à Roanne, a livré le 10 mars, de 9 à 10 heures du matin, un colis à M. Bouillet, en présence de sa femme.

Imbert, soldat au 98e de ligne, à Roanne, se promenait avec deux de ses camarades, le 11 mars, vers huit heures du soir, lorsque deux individus de 20 à 25 ans se sont approchés d'eux et ont remis à l'un d'eux une brochure en disant : « Il va y avoir une révolution à Paris, et dans huit jours il y en aura une à Roanne faites-en part à vos camarades. » Cette brochure a été lue par plusieurs soldats dans la casernes, puis elle a été enlevée par les chefs.

Fin et Denis, soldats au même régiment, font des dépositions identiques. Pitou, également soldat au même régiment, revenait seul à la caserne, le 11 mars, vers huit heures du soir, lorsqu'un individu assez grand, d'une trentaine d'années, lui a donné la brochure : « A l'armée » en lui disant : « Lisez la, faites en part à vos camarades ». Il a montré la brochure au sergent qui l'a portée au commandant.

Michelet, caporal au même régiment, a également reçu une brochure le 11 mars, vers sept heures du soir; l'individu qui la lui a donnée est qui était très petit, lui a dit : « Voilà des chansons, faites-en part à vos camarades; » la brochure portait pour titre « A l'armée, » elle a été remise à l'adjudant de service.

Girard, soldat au même régiment, a reçu cette brochure le 20 mars, vers quatre heures du soir; c'est un camionneur qui la lui a donnée.

Le témoin a cherché à savoir le nom du distributeur : il a appris que c'était un nommé Corget.

M. Barthélemy, major du 98e régiment de ligne a appris le 12 mars, au rapport, que des brochures avaient été distribuées la veille, vers le soir, à des soldats : ces brochures ont été détruites par les soldats ou lui ont été remises. Le témoin pense qu'une vingtaine de brochures ont été distribuées.

On appelle ensuite les témoins appelés par la défense.

M. Henri Rochefort, après avoir prêté serment, déclare que Louise Michel, la veille du jour où elle s'est constituée prisonnière, lui raconta que la somme de 71 fr, trouvée sur Pouget provenait d'une quête. Le témoin raconte des traits de générosité de Louise Michel, malgré les protestations de celle ci

M. Vaughan, rédacteur de l'*Intransigeant*, prête également serment, puis il déclare que le jour de la manifestation et le lendemain, Louise Michel lui a dit que la somme de 71 francs trouvée sur Pouget provenait d'une quête; il sait également que le ravoiver saisi sur Pouget appartenait à Louise Michel. Pouget proteste.

Roulion, des comités blanquistes, serment prêté, dit que Louise Michel lui avait dit qu'elle n'avait aucune confiance dans la manifestation, mais que son devoir l'y appelait. Le témoin fait la même déclaration que les précédents en ce qui concerne la somme de 71 francs ; il raconte ensuite une agression dont aurait été victime Mme Biros, amie de Mlle Louise Michel.

Me Mensy, rédacteur à l'*Intransigeant*, répète les explications données relativement à la somme de 71 francs.

Mme Moricet ayant demandé à faire une déclaration est rappelée et soutient que Chaussadat ne pouvait voir sa boutique de l'endroit où il était placé.

L'audition des témoins terminée l'audience est suspendue.

A deux heures quinze, l'audience est reprise; la parole est donnée à M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire pour soutenir l'accusation.

### Le réquisitoire

Le réquisitoire est prononcé par M. l'avocat général Quesnay de Beaurepaire. En voici le résumé: M. l'avocat général est d'avis que les agissements de Louise Michel sont de véritables manifestations politiques. On rappelle que cette manifestation ouvrière n'a pas eu l'approbation des chambres syndicales. Elle avait surtout pour but de faire revivre la popularité expirante de Louise Michel. M. de Beaurepaire montre l'accusée déçue, sur l'esplanade des Invalides, par la non réussite de la manifestation, mais voulant faire un effet personnel. Ce drapeau noir qu'elle arbore, elle en avait déjà parlé autrefois dans un discours prononcé à Lyon. *Le drapeau noir*, avait-elle dit, *sous lequel nous devons marcher; celui qui; le jour venu, sans pitié ni merci, fera le tour du monde.* C'est donc un acte de révoltée qu'elle commet en l'arborant. Le réquisitoire relate ensuite les pillages de boulangeries, les excitations à la foule, foule qui ne se faisait rien par elle même. Là, M. l'avocat général donne connaissance aux jurés des articles du Code relatifs aux instigateurs de pillage. Or, il n'est pas douteux que Louise Michel l'ait été.

Avec véhémence, M. de Beaurepaire s'écrie : « Saffira-t-il d'une ancienne institutrice devenue Euménide en tournée pour que vos magasins, les ressources que vous avez accumulées par le travail, soient mis un matin au pillage; et lorsqu'il vous arrivera de vous plaindre, vous recevrez sur la nuque, comme l'agent Gandillion, un coup de bâton qui sera comme la première page de l'histoire des anarchistes ! Louise Michel, termine l'avocat général, n'a pas compris le conseil que lui donnait le hasard quand il lui envoya un drapeau qui n'avait pour hampe qu'un manche à balai. (Hilarité prolongée mêlée de quelques sifflets.)

M. de Beaurepaire, passant ensuite à l'accusé Marouil, dit qu'il laisse aux jurés le soin d'examiner sa culpabilité. C'est un ouvrier fanatisé par ses camarades. Pouget est un pamphlétaire terrible, cherchant à désorganiser l'armée et s'occupant de trouver des combinaisons incendiaires. L'avocat général donne lecture de quelques passages de la brochure *A l'armée*. C'est, dit-il, le *code de l'incendie*. Des sauvages, des Peaux Rouges, ne se conduiraient pas autrement. Mais l'armée a repoussé ces excitations. La brochure ignobile a été aussitôt remise à l'autorité. Or, Pouget est l'auteur de la brochure, M. l'avocat général le démontre, de même que la distribution en a été faite par ses ordres et par l'intermédiaire de Enfroy, Moreau et Martinet.

« J'ai confiance en vous, messieurs les jurés, dit en terminant M. de Beaurepaire, vous n'hésiterez pas à remplir votre devoir. Vos consciences vous diront : « Voilà des gens très « dangereux qui sont allés jusqu'au crime », et rien au monde ne vous empêchera de les condamner. »

### La plaidoirie de Louise Michel

Après une suspension d'audience, Me Balandreau, avocat de Louise Michel, déclare que cette accusée veut se défendre elle-même.

Le président ayant invité l'assistance à ne pas entraver la défense de Louise Michel, l'accusée déclare que le procès actuel va plus haut que la condamnation réclamée. C'est un procès politique et non une affaire de quelques miettes de pain. Donc, je suis, dit elle, obligée de vous parler de l'anarchie. Elle rappelle Satory, elle récriminie contre le général de Galliffet. Elle fait des mots : « Je me défends robe contre robe ; » elle assure qu'en France on n'est pas accoutumé à ce que la femme aime à penser.

Enfin, arrivant à la manifestation, elle dit : « Cette manifestation était toute pacifique, parce que le peuple ne demandait que du travail. En prenant quelques morceaux de pain, le peuple montrait ce dont il manquait, mais il ne voulait l'avoir que par le travail.

» C'est pour cela que j'ai pris un drapeau noir et non un drapeau rouge, parce que le premier était le symbole des ouvriers sans travail.

» Je n'ai pas à m'occuper des boulangeries, je considère cela comme rien : croyez-vous que les quelques morceaux de pain qu'on a pris ont suffi à donner à manger à tous ceux qui me suivaient ? Et pourtant nous sommes passés devant d'autres boulangeries et personne n'y est entré; cette manifestation ne m'appartient pas en propre, ce n'est pas ma revanche, elle appartient aussi à tous les ouvriers, mes camarades.

» Il est temps que les pouvoirs occultes cessent, et que l'on songe à la patrie. Aujourd'hui on ne reconnaît de patrie que pour la guerre, comme en Tunisie ou en Tonkin. Il faut donner au peuple une autre notion de la liberté que celle qu'il possède. Ceux qui vivent toujours dans les régions souterraines perdent le sens de la vue ; nous, nous finirons par perdre la notion de la liberté. Il faut donc qu'un gouvernement donne cette notion au peuple, voilà comment nous comprenons la République.

» M. l'avocat général a dit que nous étions les chefs et que nous étions les plus dangereux, mais si les soldats, pendant la guerre, avaient fusillé leurs chefs qui voulaient les trahir, et avaient fait une trouée victorieuse au milieu de l'ennemi, c'eût été plus glorieux. C'est cette gloire que nous voulons, même au prix de vingt ans de bagne. Cela ne m'effraie pas...

» On a parlé aussi des soldats qui avaient jeté les brochures distribuées ; on prétend que les conspirateurs royalistes fassent la guerre d'une façon à la République. Moi, je ne fais la guerre à personne ; mais, ce qui vous épouvante, c'est que nous allons à la recherche de l'inconnu ; oui, mais nous y allons en travailleurs et non en despotes. On a dit que je m'enorgueillissais d'être chef ; ce n'est pas vrai, un chef devient tôt ou tard un despote ; aussi je ne voudrais pas voir mes amis au pouvoir, parce qu'une fois dans les grandeurs on est pris du vertige et on oublie.

» M. le président disait qu'il y avait parmi les nôtres des repris de justice, c'est un malheur ; il faudrait pouvoir élever le niveau intellectuel et donner à celui qui a été une fois en prison le moyen de pouvoir travailler quand il le désire. Voilà pourquoi vous en voyez parmi nous ; c'est parce que le prolétaire à faim, ainsi que sa famille.

» M. l'avocat général a dit que j'étais implacable dans la lutte, c'est vrai ; mais je lutte afin que le droit remplace la force. Ce que je demande, c'est de voir se lever l'aurore de la liberté et de l'égalité pour le genre humain. Vous, vous voudriez ce résultat, mais dans des millions d'années seulement ; nous, nous voulons aller plus vite, car nous sommes las de voir toujours celui qui produit tout n'avoir jamais rien.

» C'est pourquoi nous avons fait la manifestation ; nous sommes aujourd'hui en pleine misère. Ce que nous voulons, c'est une République où l'on chercherait à marcher en avant, où il n'y aurait plus de guerre, où la justice serait plus égale. Avec la République actuelle, si vous parlez à la tribune, le bagne ; si vous vous réunissez, le bagne. En Angleterre, on aurait permis la manifestation du 9 mars, et aucun trouble ne se serait produit. Du reste, il n'y en aura jamais quand on considérera le peuple comme être pensant. Loin de cela, c'est un troupeau au milieu duquel on frappe ; j'ai été avec le troupeau, voilà tout mon crime. Nous sommes écœurés du spectacle que nous donnent les gens au pouvoir ; on promet, mais le lendemain on ne tient pas plus que la veille. Vous dites que nous voulions faire une révolution ; mais une révolution s'impose à un moment donné, on ne la fait pas.

« C'est donc en pleine confiance que nous allons vers l'avenir; il y a eu, au temps de Christophe Colomb, des hommes en guenilles auxquels on refusait des flottes pour aller découvrir un nouveau monde; on disait qu'il y avait dans les mers de ces parages une main noire qui engloutissait les navires. Aujourd'hui, la main noire c'est l'autorité aveugle qui empêche le niveau moral de s'élever. Il y a un moment où chacun cherche sa route; nous cherchons la nôtre et nous disons : que la liberté se fasse, que l'égalité existe et nous serons heureux.

Après cette plaidoirie, l'audience est levée et renvoyée à demain.

# DERNIÈRES DÉPÊCHES

*(Service télégraphique particulier)*

### Le Conseil des ministres

Paris, 23 juin.

M. Grévy a annoncé dans le conseil, tenu ce matin, qu'il avait reçu du Pape une lettre écrite en italien. Cette lettre sera traduite et les termes de la réponse seront délibérés en conseil.

### Le canal du Nord

Paris, 23 juin.

La commission sénatoriale des finances a approuvé le projet du canal du Nord, et a chargé M. Casimir Périer de rédiger un avis favorable.

### Les réformes en Arménie

Londres, 23 juin.

Le *Daily-News* dit que M. Varnut, dans son rapport ministériel, sur les réformes en Arménie conseille de nommer des fonctionnaires indigènes, proportionnellement aux différentes races de réformer la police, la gendarmerie et les tribunaux locaux, et de répartir la taxe équitablement.

### Affaire Louise Michel

Paris, 23 juin.

Après la plaidoirie de Me Laguerre, les débats sont clos sans incident.

Le jury se retire dans la salle des délibérations.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*(Service télégraphique particulier)*

*Séance du samedi 23 juin 1883*

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

### Chemin de fer en Corse

Après quelques observations sur le procès-verbal, la Chambre vote en deuxième scrutin le projet d'un chemin de fer en Corse.

### L'élection de M. Calla

La Chambre aborde la discussion de l'élection de M. Calla, élu à Paris.

M. BALLUE demande une enquête sur cette élection.

M. LAISANT demande l'invalidation, à cause, dit il, des manœuvres électorales employées, et dont ne saurait, d'ailleurs, être rendu responsable M. Calla.

# BULLETIN DU COMMERCE

## DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 23 juin.

Ventes 425 b. Marché soutenu.

Liverpool, 23 juin.

Ventes 6,000 b. Marché soutenu.

New-York, 23 juin.

Middling Upland, 10 1/2.

Recettes aux Etats-Unis 2,000 b.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 15/16, à Savannah 10 »/».

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 23 juin 1883.

*Cours de clôture de New-York du 22 juin*

**Cotons**

| janv. | juin | juil. | août | sep. | octob. | nov. | déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9.96 | 10.43 | 10.44 | 10.51 | 10.25 | 9.96 | 9.87 | 9.88 |

Ventes du jour : 77,000 balles. Marché soutenu.

Recettes du jour : 2,000 balles contre 3,000 en 1882 et 4,000 en 1881.

Total de la semaine : 12,000 balles contre 14,000 en 1882 et 23,000 en 1881.

**Saindoux**

| avril | mai | juin | juil. | août | sep. | oct. | nov. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 10.05 | 10.10 | 10.15 | 10.15 | |

**Maïs**

| avril | mai | juin | juil. | août | sept. | oct. | nov. | déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 62 1/4 | 62 3/4 | 64 | 65 | 66 | | | |

**Cafés**

| juil. | août | sept. | oct. | nov. | déc. | janv. | juin |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7,65 | 7.75 | 7.80 | 7.90 | 7.95 | 8.05 | | |

Roubaix, le 23 juin 1883.

## LAINES

Bradford, 22 juin

*Laines brutes.* — Toutes les circulaires des courtiers et entrepositaires signalent la rareté des demandes en laines brutes. On se borne exclusivement aux besoins immédiats.

L'absence de toute variation dans les prix et les arrivages de nouvelles laines, assez importants pour augmenter les stocks, sont un peu la cause de cette abstention.

Les prix payés sont généralement bas, comparativement à ceux des années précédentes; mais ils sont pleinement à un taux que justifie la situation de notre marché.

*Laines filées.* — Les filateurs sont heureusement approvisionnés d'ordres anciens et peu de matériel se trouve inoccupé.

Les ordres nouveaux sont très rares et de peu d'importance.

La tendance des cours est en faveur des acheteurs. Les mouilinés donnent lieu à peu de transactions.

Les mohairs sont négligés. Les filatsurs en *Botany Bay* sont les plus favorisés. Les prix restent fermes.

*Tissus.* — Les commissions nouvelles sont peu nombreuses, mais, ainsi que les filateurs, les fabricants ont des ordres anciens à exécuter.

Les tissus brillants sont délaissés. Par contre, les étoffes de laines douces et les draperies sont assez demandées.

L'étranger envoie peu de demandes; seuls les Américains ont traité pour des quantités assez importantes de doublures et de tissus de qualité ordinaire.

On écrit de Bourges que l'approvisionnement en laines à la foire du 20 juin était considérable; près de cent mille kilos de laines étaient exposés en vente sur le carreau de la halle. La vente a été des plus lentes, et ce n'est que fort tard que la culture s'est décidée à céder ses laines, presque toutes de bonne qualité, au prix de 1 fr. 40 le kilo, en moyenne. C'est plus de 15 0/0 de baisse sur les prix de l'an dernier.

A Egreville (Seine-et-Marne) la vente des laines s'opère dans le rayon et les prix pratiqués varient de 0,75 à 1 franc le demi-kilo. Quelques lots de choix ont obtenu 1,05 à 1,10.

Dans le Cher, la vente des laines est facile, les prix sans variation appréciable sur l'année dernière. A Biet, on a vendu ces jours ci 24,000 kilos de marchandise de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le k. A St-Amand, les transactions ont été faciles aux prix de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 le kilo. A Patay (Loiret) les laines en suint ont été payées de 1 fr. 80 à 2 fr. le kilo.

Toulouse.

Pelades blanches fines 2 fr. 90; laines pelades blanches grossières 2 fr. 25; laines pelades 2 fr. 25. Le tout au kil. Les laines pelades du pays très calmes, sans affaires. Eu laines en suint du pays, pas encore de cours faits. Il y aura probablement une baisse sur les cours de l'année dernière.

Lubeck.

La foire de cette année est à peu près complétement terminée. Le lavage des laines a été très-satisfaisant. Les laines grasses ont été payées 120 à 150 Rm., les qualités moyennes 150 à 155 Rm. et les fines laines 160 à 180 Rm. Les acheteurs étaient pour la plupart des commissionnaires et fabricants Holstein et du Nord.

Kirchheimut.

Les arrivages continuent. La qualité des laines est belle. Beaucoup d'acheteurs sur place. Jusqu'à ce midi, quelques achats ont été conclus dans les prix de 162 à 166 Rm. pour laines moyennes fines.

Rostock, 21 juin.

Arrivage à la foire de cette année 1600 qtx. Vendeurs passablement disposés à opérer par suite des avis faibles de Berlin. Les prix obtenus se sont rangés plus ou moins dans la partie des cours de l'an dernier. Lavage des laines satisfaisant. Prix moyen 160 Rm. A 11 heures la foire était terminée.

Tuttlingen, 20 juin.

Les arrivages jusqu'ici comportent 1200 qtx. Demande active ; quelques spéculateurs ont fait quelques grands achats, tandis que nos fabricants ont également opéré assez roudement. Les prix sont en légère baisse sur ceux de l'an dernier et s'établissent sur la base de 120 à 168 Rm suivant qualité.

Varsovie, 20 juin.

Les recettes jusqu'à présent s'élèvent à 49,530 pouds dont 27,500 pouds sont vendus. Prix généralement en hausse. La foire officielle est terminée. Les acheteurs, toutefois, continuent encore à opérer.

A Charkow les apports à la foire jusqu'à la date du 16 juin s'élevaient à 76,470 pouds laines non lavées et 3945 pouds dito lavées. A la foire de Kachowka il a été traité 32,000 pouds à Rs 10,10.

Montevideo, 23 mai.

Marché calme et prix faibles. Ventes 73,000 arrobes. Stock 26,000 arobes. Voici nos cours sans ventres ni aqueux : Mérinos 10 cents ou fr. 2 50; 1/2 Mérinos 1/2 premières 9 3/4 cts ou fr. 245; premières en moyenne 9 3/4 cts ou fr. 2,3 ; secondes en moyenne 8 cts ou fr. 2; troisièmes en moyenne 7 1/2 cts ou fr. 1,75; Criollas 6 1/8 à 6 1/4 cts. Les cotations en cents s'entendent coût et fret pour les Etats-Unis et en francs pour la vente du Havre.

Peaux de moutons : Marché sans changement. Ventes 370 balles dans les prix de 0,105 à 0,140. Stock 269 balles.

## COTONS

Manchester, 21 juin.

*Tissus* et *fils.* — Marché par continuation calme, mais prix soutenus sur la base des cotations de mardi dernier. Les tissus lourds en tous genres sont négligés; les shirtings, jacouts et Dhooties sont d'un placement difficile, malgré qu'il existe sur place beaudoup d'ordres à une légère réduction de prix. La demande pour gilets généralement restreinte ; les prix, toutefois, ne dénotent pas de baisse ultérieure.

Port Elisabeth, 26 mai.

Notre marché a été beaucoup plus faible depuis huit jours, en partie par suite du manque de tonnage, principalement cependant, par suite de la reserve de plusieurs grandes maisons, qui attendent de plus bas prix avec l'augmention des arrivages. Les détenteurs ont fait quelques concessions et des affaires sont parvenues à conclusion à prix avantageux. En Uitenhage snow white superior bulky ou ne cite aucune affaire plusieurs lots ont probablement été expédiés pour compte des détenteurs. En laines moyennes, par contre, il a été vendu 250 à 300 balles, en partie fair bulk de 1s. 5d 1/4 à 1s. 6d., en partie, laine plus courte, mais d'un bon conditionnement à 1s. 5 1/2d.

En country snow whits quelques petits lots Diep kloof particulièrement bien lavés, belle qté claire et sans défaut, ont changé de mains à 1s. 5d. circa 80 b/s lavage Standard ont obtenu 1s. 4 1/2 d. et une même quantité a réalisé 1s. 4 1/4 d. En country scoured on a vendu 50 b/s Free State genre, bulky, claire, presque sans défaut et sèche, à 1s. 2 5/8d., et circa 100 b/s, fortement défectueuse, à 1s. 1 1/2. En fleecewashed on a traité un petit lot super bleue Ausmausdorp à 11 1/4d., pendant qu'une plus grande partie qté moyenne Dordrecht, circa 250 b/s, a trouvé preneurs à 9 1/4d., probablement pour la Belgique.

Les grease Karoo moyennes ont été traitées pour le Canada à 6 5/8 ou 6 3/4d. En blue grease on a enlevé un partie de 90 b/s Rouxville sbowy et de bon rendement à 6 3/4 d. et 350 b/s Dordrecth à 7 1/8d. pour la Belgique.

*Change* : Traités sur Londres à 90 jours de vue 3/4 0/0.

## SOIES

Alais (Gard), 15 juin.

Les menaces de pluie et même la pluie qui est survenue au milieu de la journée ont réduit quelque peu l'importance de notre marché, tous les éducateurs qui ne sont pas pressés de livrer préfèrent attendre le marché de lundi qui sera le plus fort de la saison.

Les marchés des environs ont été en gagnant quelques centimes par kil. sur les prix qui avaient été établis le lundi.

Aujourd'hui, les cocons ont pris un peu plus de cours; on a payé les belles sortes de notre rayon jusqu'à 4,25 le kil. avec déduction de 1 0/0 d'escompte (condition de notre place.)

On s'aperçoit de jour en jour que la quantité de cocons récoltée cette année sera bien moindre que l'an dernier, on en juge au reste par l'énorme quantité de feuilles de mûrier restées sur les arbres, alors que l'an dernier on en voyait bien peu à pareille époque.

Hou Hong, 17 juin

Les acheteurs à Canton offrent des prix en baisse, que les détenteurs ne veulent pas encore accepter jusqu'ici. On cote : Tsatlee n° 1, » 405 n° 2, » 460. — *Change* : Sur Londres, à 4 mois de vue, sh. 3 8 1/2.

PARIS, 22 juin. — *Huile de colza* : courant 101 f 0 juillet 81 85, juillet-aout 80 25, 4 derniers 77 85. — *Huile de lin* : courant 57 50, juillet 57 50, juillet-aout 57 25, 4 derniers 55 50. — *Spiritueux* : courant 48 .., juillet 49 50, juillet-aout 49 .. 4 derniers 50 ... — *Sucres bruts* 88 degrés disponible 53 25 à 53 50. — *Sucres bruts n° 3* : courant 60 50, juillet 60 50, juillet-aout 61 50, 4 d'octobre 59 75. — *Sucres raffinés* : 104 .. à 105 ... — *Farines 9 marques* : courant 57 75, juillet 58 .., juillet-aout 58 25, 4 derniers 59 60. — *Marque Corbeil* : 60 ... — *Bière* : courant 26 60, juillet 26 50, juillet-aout 26 40, 4 derniers 27 50. — *Seigles* : courant 16 25, juillet 16 50,